

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 54 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANITA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

**RAPPORT N° 170615-22-DEV-
PACTE D'ASPE : AVENANT LA CONVENTION AVEC EDF**

SOUS-PRÉFECTURE

Mme MEDARD indique que le 10 juin 2016, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe et Electricité de France (EDF) signaient le premier Pacte concessionnaire-territoire afin de construire une relation plus innovante, transparente et collaborative.

son équipe municipale et les enseignants se sont lancés dans une véritable course contre la montre pour opérer, au mieux et au plus vite, le relogement des 120 écoliers.

A cet effet, des bâtiments modulaires, représentant environ 500 m² de surface de plancher, ont été mis en place et ont permis une installation provisoire des salles de classe dès la rentrée du mardi 3 janvier 2017.

La commune est aujourd'hui confrontée au double problème des frais de fonctionnement inhérents à cette période d'installation intermédiaire, d'un coût mensuel de location de près de 10 000 €, et à la reconstruction d'un immeuble très lourdement endommagé qui devrait s'étaler jusqu'à la rentrée 2019.

Suite à échange de courriers avec GROUPAMA, assureur de la commune, il semblerait que la garantie afférente aux frais de relogement, s'applique à concurrence des frais justifiés dans la limite d'un an de valeur locative à dire d'expert (environ 132 000 €), sans autres précisions quant à une éventuelle indemnisation des travaux rendus nécessaires pour accueillir l'implantation des algécos (création plateforme, réseau, téléphone, électricité,...).

Aussi, dans le cadre de la nécessaire solidarité territoriale, il est envisagé que la Communauté de Communes puisse acquérir ces constructions qui seraient mises dans un premier temps à disposition de l'école de LÉDEUX, puis ensuite utilisées en interne, voire même par d'autres collectivités.

Le dossier établi par le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale fait apparaître un montant de dépenses éligibles de 225 500 € HT, avant négociation.

Le montage financier de cette opération, gérée en étroite concertation avec Mme la Sous-Préfète d'Oloron et les services du Département, pourrait être le suivant :

	Montant de la participation	Pourcentage
Etat – Fonds de soutien aux investissements locaux (FSIL)	56 375.00 €	25 %
Etat - DETR	56 375.00 €	25 %
Conseil Départemental	67 650.00 €	30 %

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'acquisition des bâtiments modulaires provisoires de l'école de LÉDEUX,
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées de l'Etat (FSIL et DETR) et du Département
- **CONFIRME** l'inscription au BP 2017 des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

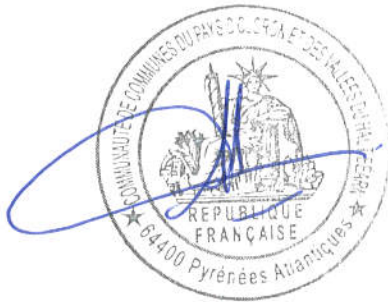
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE